



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Commune d'Ixelles
Service de l'Urbanisme
Monsieur Yves Rouyet
Echevin de l'Urbanisme
Chaussée d'Ixelles, 168
B - 1050 BRUXELLES

Bruxelles, le 07/04/2023

N/Réf. : IXL20681_706_PU
Gest. : MB
V/Réf. : CIT/URB/AS/PU2022/497-242/14
Corr: Nicole Nana Nana
NOVA : 09/XFD/1863604

IXELLES. Rue de la Paix 14
(= façade avant en zone de protection de l'Eglise Saint-Boniface)
PERMIS D'URBANISME : Mettre en conformité l'aménagement intérieur des quatre appartements aux étages, une terrasse en façade arrière et les châssis en façade avant

Avis de la CRMS

Monsieur l'Echevin,

En réponse à votre courrier du 28/02/2023, reçu le 02/03/2023, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 29/03/2023, concernant la demande sous rubrique.



Vue de l'immeuble
© Google Street View



Situation de fait
Image tirée du dossier de demande

La CRMS n'est pas favorable à la régularisation des menuiseries en PVC (châssis, porte d'entrée, corniche, vitrine commerciale) car ces dernières ne participent pas à la mise en valeur du bien. Elle recommande l'utilisation de menuiseries bois.

Le dossier ne permet pas de connaître la situation de droit de la façade avant, cependant celle-ci mériterait d'être revalorisée en raison de l'intérêt patrimonial du bien lui-même ainsi que de la mise en valeur du contexte urbain du bien classé et de sa zone de protection.

Veillez agréer, Monsieur l'Echevin, l'expression de nos sentiments distingués.


A. AUTENNE
Secrétaire


C. FRISQUE
Président

c.c. : milleclef@urban.brussels ; mkreutz@urban.brussels ; hlelievre@urban.brussels ; pu@ixelles.brussels ;
crms@urban.brussels ; urban_avis.advies@urban.brussels ; protection@urban.brussels ;
lleirens@urban.brussels ; nicole.nananana@ixelles.brussels

1/1